**SARL GOUPILLON**

4 Bis Boulevard Georges Clémenceau

02200 SOISSONS

SAINT QUENTIN, Le 30 juin 2022

|  |
| --- |
|  |

Madame,

Je fais suite à l’audience qui s’est tenue ce jour en chambre du Conseil.

Ainsi que vous le savez, le Tribunal doit de nouveau évoquer votre dossier lors de son audience du 10 novembre 2022.

Comme j’ai déjà eu l’occasion de vous l’indiquer, pour les audiences qui se tiendront au cours de la période d’observation, vous êtes tenu de faire un rapport sur la situation économique et financière de votre entreprise et les perspectives que l’on peut raisonnablement escompter.

Le Tribunal ne saurait autoriser la poursuite d’une exploitation si celle-ci risque d’engendrer de nouvelles pertes.

Il est donc impératif de pouvoir disposer **15 jours au moins avant la prochaine audience, soit pour le 15 octobre prochain** :

* du bilan provisoire au 31 juillet 2022 et relatif à la période postérieure au prononcé du redressement judiciaire,
* d’un plan de trésorerie faisant le point précis des disponibilités qui peuvent être utilisées dans le cadre de l’exploitation pour en assurer son bon fonctionnement,
* d’un compte d’exploitation prévisionnel,
* d’une copie des relevés bancaires depuis l’ouverture de la procédure collective.

Je vous invite donc à vous rapprocher de votre expert-comptable habituel, à savoir SAS BEFEX, à qui j’adresse copie de la présente, afin de convenir ensemble des modalités pratiques d’élaboration de ces documents et de règlement de ses honoraires, étant rappelé que toutes les dettes résultant de votre poursuite d’exploitation doivent être payées par vos soins à échéance.

J’insiste sur le fait qu’à défaut de communication de ces documents, aucune poursuite d’exploitation ne pourra être sérieusement envisagée et le Tribunal pourrait être amené à prononcer la Liquidation Judiciaire de votre entreprise.

Il convient également, comme évoqué ensemble, de pouvoir mettre en œuvre des versements mensuels entre mes mains qui permettront de rassurer utilement le Tribunal.

Je reste bien évidemment à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile.

Veuillez agréer, Madame, l’expression de mes salutations distinguées.

**Guillaume RANDOUX**

**Mandataire Judiciaire**

C.C. : . SAS BEFEX